

Rassemblement mardi 1^{er} février à 8h Toulouse – Métro Palais de Justice – Allées Jules Guesde

NON AUX PROVOCATIONS CONTRE LE MOUVEMENT SYNDICAL SOUTIEN A THIERRY FERRIEU

En plein mouvement social contre la réforme des retraites, des enseignants, à l'occasion de la journée départementale du 14 octobre, ont déployé une banderole devant leur établissement pour montrer qu'ils étaient en grève et en lutte. A aucun moment il ne s'est agi d'empêcher personnels et élèves d'entrer dans l'établissement.

C'est alors que le proviseur de l'établissement, après leur avoir interdit de diffuser des tracts devant l'établissement a, suivant ses propres mots, tenté de « *jeter brusquement* » la banderole à terre en criant « *C'est syndical !* » et en désignant le logo syndical qui suivait le nom du lycée sur la banderole. L'un des grévistes a voulu maintenir en place la banderole et, dans la confusion qui s'en est suivie, un geste malheureux a été porté et le proviseur est tombé.

Ce collègue n'est-il pas tombé dans un piège, celui d'une provocation ?

Cela n'est-il pas sans rappeler les méthodes couramment utilisées contre les grèves, en particulier dans les entreprises privées : provoquer les grévistes, ceux qui tiennent les piquets de grèves, pour les faire réagir et les discréditer ?

Ce serait donc la première fois qu'une telle méthode serait employée dans l'éducation nationale !

A la suite de cette provocation contre le mouvement syndical, ce professeur très apprécié de ses collègues et de ses élèves passe au tribunal. De plus, une procédure disciplinaire est engagée contre cet enseignant qui risque ainsi d'être sanctionné.

Nous soutenons Thierry Ferrieu parce que nous ne pouvons admettre que le droit élémentaire à l'expression syndicale soit ainsi remis en cause et qu'on puisse tenter de nous interdire d'exprimer publiquement, devant notre lieu de travail, notre engagement dans la grève.

Pour défendre la liberté d'expression et le droit syndical, nous appelons donc à soutenir Thierry devant le Tribunal de Grande Instance lors de l'audience correctionnelle.

Un préavis de grève est déposé pour permettre aux personnels de l'éducation nationale de participer au rassemblement de soutien.

Collectif retraites Comminges (Attac Comminges, CGT, CGT éduc'action 31, FSU, SNES, SNUipp, Solidaires, Sud éducation)